

Réforme des titres-restaurant : le collectif CoReCT réunissant les nouveaux émetteurs se félicite des premières propositions et attend maintenant des avancées sur les commissions.

Le Collectif pour le Rééquilibrage des Commissions Titre-restaurant (CoReCT) salue les annonces ce jour de Véronique Louwagie, ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat et des PME sur les titres-restaurant, notamment la fin des rétro-commissions. Néanmoins, il appelle à aller plus loin pour rééquilibrer de manière pérenne un marché structurellement déséquilibré, et milite pour un plafonnement des commissions payées par les commerçants à 2.5%.

Paris, le 26 juin 2025 - Véronique Louwagie, ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat et des PME a présenté ce matin une série de propositions visant à réformer le dispositif des titres-restaurant, qualifié pour rappel d'oligopole par l'Autorité de la concurrence¹, alors que **95% du marché est détenu par quatre acteurs historiques.**

- **La fin des remises de fin d'année, une avancée majeure pour libérer le marché**

Composé de cinq nouveaux acteurs Lucca, Worklife, Kontakt, Coup de pousse et Ekip, le Collectif pour le Rééquilibrage des Commissions Titre-restaurant (CoReCT) salue la proposition de la ministre de mettre fin aux "remises de fin d'année". **Cette pratique consiste pour les émetteurs historiques à verser des rétro-commissions à leurs entreprises clientes aux dépens des restaurateurs** (et des salariés supportant jusqu'à 50% de la valeur des titres).

« Le souhait de la ministre d'y mettre un terme est un grand pas vers un marché plus équilibré, mais cette proposition reste insuffisante », explique Gilles Satgé, porte-parole du collectif et dirigeant de Lucca.

- **Aller plus loin avec une réelle transparence et le plafonnement des commissions**

Le réel point de crispation autour de cette réforme reste **l'augmentation continue des commissions bilatérales subies par les restaurateurs**, pointée du doigt par l'Autorité de la concurrence autant que par la ministre elle-même.

L'annonce d'une charte de bonne conduite concernant la transparence tarifaire est certes un premier pas, mais sans valeur contraignante, elle restera probablement inefficace.

La Ministre a placé à juste titre la question des commissions commerciales au cœur de la prochaine phase de concertation. Le CoReCT répondra à cet appel à l'intelligence collective, et souligne qu'une proposition forte, simple, et immédiatement applicable existe : plafonner les commissions payées par les commerçants. Ce plafonnement baissera immédiatement les coûts supportés par les commerçants, empêchera durablement les abus en protégeant les commerces les plus fragiles, et provoquera un rééquilibrage entre les deux faces du marché (employeurs et commerçants).

Le CoReCT propose un plafonnement à 2,5%, ce qui reviendrait à une baisse de l'ordre de 50% du taux moyen de commission actuellement prélevé par les émetteurs historiques. Cette baisse reflètera enfin les gains de coûts permis par la digitalisation du titre-restaurant (plus de maintien d'un réseau, ni de distribution et collecte de titres-papiers).

« Le plafonnement des commissions est la solution idéale pour restaurer un équilibre durable entre employeur et restaurateurs dans le financement du dispositif titres-restaurant, et ainsi préserver cet avantage social prisé par les salariés. », conclut Gilles Satgé.

À propos de CoReCT – Collectif pour le Rééquilibrage des Commissions Titre-restaurant

Créé en 2025, le collectif réunit cinq acteurs alternatifs du secteur (Worklife, Lucca, Kontakt, Coup de pousse, Ekip) engagés pour un modèle plus juste, transparent et concurrentiel des titres-restaurant. Ensemble, ils défendent une réforme ambitieuse au service des restaurateurs, commerçants, et des salariés.

¹ [Avis du 17 octobre 2023](#)